

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement 1907/2006/CE du **DANBACIU**

Date mise à jour : 15/10/2020

**RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur du produit**

Nom commercial : DANBACIU

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit phytopharmaceutique

Fongicide/Bactéricide.

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey - 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisés sur le produit (mélange).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement 1907/2006/CE du **DANBACIU**

Date mise à jour : 15/10/2020

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

Dangers physiques : évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement : évaluation des données toxicologiques et éco-toxicologiques en conformité avec l'Annexe I, partie 3, 4 et 5.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

### Mentions de danger (UE)

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Conseils de Prudence

P261 Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur.

## 2.3 Autres dangers

### Évaluation PBT

Donnée non disponible.

### Évaluation vPvB

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Formulation phytosanitaire solide ; Bacillus amyloliquefaciens subsp. plantarum souche D747 – 250 g/Kg soit  $5 \times 10^{10}$  UFC/g (WG)

### Composants dangereux

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### Indications générales

En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

### Après inhalation

Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### Après contact cutané

Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant réutilisation. Laver soigneusement la peau à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

### Après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant les paupières bien ouvertes et en protégeant l'œil non affecté, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un médecin, en cas d'irritation.

### **Après ingestion**

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de troubles ou de malaise.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

## **RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Agents d'extinction appropriés**

Mousse stable aux alcools ; Dioxyde de carbone ; Extincteur à poudre ; Eau pulvérisée.

#### **Agents d'extinction non appropriés**

Jet d'eau.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ; Monoxyde de carbone (CO)

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

## **RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégés.

#### **Pour les secouristes :**

Équipement de protection individuelle – voir la rubrique 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout / les eaux de surface / les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre / le sous-sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir le produit déversé avec une matière inerte absorbante (sable, terre, vermiculite ...) puis collecter le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction. Éliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. (Voir rubrique 13). En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par pompage/aspiration.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

## **RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, les cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

### **Mesures générales de protection et d'hygiène**

Tenir à l'écart des aliments / des boissons / des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

### **Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas stocker à plus de 30°C.

### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

### **Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

## **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solution sectorielle

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

## **RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

### **8.2 Contrôle de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

### **Équipement de protection individuelle**

#### **Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### **Protection des yeux / du visage**

Lunettes de protection (EN 166)

#### **Protection des mains**

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement 1907/2006/CE du **DANBACIU**

Date mise à jour : 15/10/2020

**Matériau approprié** : Caoutchouc nitrile

## Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques, bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Solide.
Couleur	Brun pale.
Odeur	Caractéristique (levure).
Seuil olfactive	Donnée non disponible.
pH	6,59 – 8,6 (Méthode CIPAC MT 75.3 – Source : Fabricant).
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Donnée non disponible.
Point de fusion / intervalle de fusion	Donnée non disponible.
Point de décomposition / intervalle de décomposition	Donnée non disponible.
Point d'éclair	Donnée non disponible.
Température d'auto-inflammabilité – Valeur	392°C (Méthode EEC A16 – Source : Fabricant).
Propriétés comburantes	Non oxydant (Méthode EEC A17).
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.

### Propriétés physiques et chimiques (suivi)

Inflammabilité	N'est pas facilement inflammable (Méthode EEC A10 – Source : Fabricant).
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Donnée non disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Donnée non disponible.
Pression de vapeur	Donnée non disponible.
Densité de vapeur	Donnée non disponible.
Taux d'évaporation	Donnée non disponible.
Densité relative	Donnée non disponible.
Densité	Donnée non disponible.
Densité apparente – Valeur	0,43 – 0,47 g/ml (Méthode CIPAC MT 86 – Source : Fabricant).
Solubilité dans l'eau	Donnée non disponible.
Solubilité(s)	Donnée non disponible.
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Donnée non disponible.
Viscosité	Donnée non disponible.

### 9.2 Autres informations

Autres informations : Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans de conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement 1907/2006/CE du **DANBACIU**

Date mise à jour : 15/10/2020

**10.4 Conditions à éviter**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.5 Matières incompatibles**

Aucune connue.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité orale aiguë	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
DL50	> 5000 mg/Kg
Espèces	Rat
Source	Fabricant
Remarque(s)	Analogue à un produit de composition similaire

Toxicité dermale aiguë	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
DL50	> 5050 mg/Kg
Espèces	Rat
Source	Fabricant
Remarque(s)	Analogue à un produit de composition similaire

Toxicité aiguë par inhalation	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
CL50	> 2,18 mg/l
État d'agrégation	Poussière / Brouillard
Espèces	Rat
Source	Fabricant
Remarque(s)	Analogue à un produit de composition similaire. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (concentration testable la plus élevée, pas de mortalité).

Corrosion cutanée / irritation cutanée	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
Espèces	Lapin
Source	Fabricant
Remarque(s)	Analogue à un produit de composition similaire
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
Espèces	Lapin
Source	Fabricant
Remarque(s)	Analogue à un produit de composition similaire
Évaluation	Légèrement irritant
Évaluation /Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ** conformément au Règlement 1907/2006/CE du **DANBACIU**

Date mise à jour : 15/10/2020

<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
Voie d'exposition	Peau
Espèces	Cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	Fabricant
Évaluation	Non sensibilisant

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
Évaluation / Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité pour la reproduction**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
Évaluation / classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Cancérogénicité**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
Évaluation / classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
Évaluation / classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
Évaluation / classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12 : Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons (aiguë)**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
CL50	> 8,1 x 10E CFU/L
Durée d'exposition	30 jour(s)
Espèces	Onchorhynchus mykiss
Substance de référence	B.amyloliquefaciens D747
Source	Fabricant

**Toxicité pour les poissons (chronique)**

<b>N°</b>	<b>Nom du produit</b>
<b>1</b>	<b>DANBACIU</b>
NOEC	1,44 X 10 E10 CFU/L
Durée d'exposition	30 jour(s)
Espèces	Onchorhynchus mykiss
Source	Fabricant
Remarque(s)	Substance de référence : B.amyloliquefaciens D747

<b>Toxicité pour les daphnies (aiguë)</b>	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
CE50	> 2,3 X 10 E10 CFU/L
Durée d'exposition	21 jour(s)
Espèces	Daphnia Magna
Substance de référence	B.amyloliquefaciens D747
Source	Fabricant

<b>Toxicité pour les daphnies (Chronique)</b>	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
NOEC	2,84 x 10 E8 CFU/L
Durée d'exposition	21 jour(s)
Espèces	Daphnia Magna
Source	Fabricant
Remarque(s)	Substance de référence : B.amyloliquefaciens D747

<b>Toxicité pour les algues (aiguë)</b>	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
CEb50	2,3 x 10 E10 CFU/L
Durée d'exposition	72 h
Espèces	Desmodesmus subspicatus
Substance de référence	cx-9030
Source	Fabricant
Remarque(s)	Analogue à un produit de composition similaire

<b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>	
Donnée non disponible	

<b>Toxicité sur bactéries</b>	
Donnée non disponible	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

<b>Biodégradabilité</b>	
N°	Nom du produit
1	DANBACIU
Source	Fabricant
Remarque(s)	Le produit est biodégradable

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	
Évaluation PBT	Donnée non disponible
Évaluation vPvB	Donnée non disponible

## 12.6 Autres effets néfastes

<b>Autres effets néfastes</b>	

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## 12.7 Autres informations

### Autres informations

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 13 :

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites un appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

#### Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG

### 14.3 Transports ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, voir 14.1 – 14.3

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et au recueil IBC

Non pertinent.

## RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste de substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste de substances soumises à autorisation) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

Liste de substances candidates REACH dites extrêmement préoccupants (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement 1907/2006/CE du **DANBACIU**

Date mise à jour : 15/10/2020

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH(CE) 1907/2006.

### **Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII : RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement REACH (CE) 1907/2006.

### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

## Prescriptions nationales

### **Autres prescriptions**

Directives nationales. Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : Non concerné (Directive Seveso, 3).

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des Dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

## **RUBRIQUE 16 : Autres informations**

### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche :**

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, UE 2017/164

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'aire applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et éco-toxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisée à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.